

PROCÉDURES de VOTE et ÉLECTION ISME 2008

Afin de s'assurer que les élections d'ISME 2008 fonctionnent pour le mieux, et que les membres comprennent entièrement leur droit de vote, voici ce qui suit est présenté pour information. Pour une information complète référez-vous svp à la constitution et aux règlements de l'ISME sur le site internet de l'ISME ou prenez une feuille au bureau de l'ISME à Bologne.

Des instructions en langue française, allemande, espagnole, japonaise, chinoise et russe - voir le site Internet de l'ISME: www.isme.org

GUIDE POUR VOTER

Pour les membres individuels de l'ISME et les représentants des groupes de l'ISME

- Le vote commence **le 15 mai** pour l'élection du conseil de l'ISME et pour élire le président désigné 2008-2010, qui prendra poste en 2008. Chaque membre individuel et chaque membre de groupe de l'ISME à jour de son adhésion à l'ISME au 15 mai peut voter. Tous les membres sont encouragés à faire de même.
- Chaque membre de groupe de l'ISME a une voix. Le représentant pour le groupe émet ce vote au nom de ses membres (associé de l'ISME). Les membres associés de l'ISME (les membres individuels des organismes qui sont des membres du groupe de l'ISME) ne sont pas autorisés à voter.
- L'information sur les candidats sera disponible sur le site Internet à partir du 15 mai 2008 et dans le bulletin de l'ISME (édition d'avril le mai 2008). Vous devez voter avant minuit, heure en Italie (GMT + une heure) le 23 juillet.
- Les résultats seront annoncés à l'Assemblée générale à Bologne. Ils seront également signalés sur le site Internet de l'ISME le 24 juillet.

« RENCONTREZ LES CANDIDATS »

sur le site Internet de l'ISME

ou à Bologne mercredi de 13.30-14.30 heures (1.30-2.30 P.M.).

VOTE pour élire le PRÉSIDENT et le CONSEIL de l'ISME par des MEMBRES individuels.

Chaque membre individuel de l'ISME (qui est à jour de sa cotisation au 15 mai 2008) peut voter pour les candidats se présentant comme candidat président et membres du conseil. Le vote est à scrutin secret. Veuillez noter l'information et les procédures suivantes :

1. Le conseil d'administration a approuvé une série des nominations reçues des adhérents de l'ISME. Voir les « instructions pour des électeurs » à la page 3 de ce document.
2. Le curriculum vitae de chaque candidat est présenté ici sur une insertion séparée, et un rapport personnel est inclus dans le bulletin de l'avril 2008. Toutes les informations sur les candidats sont disponibles sur le site Internet de l'ISME et un affichage d'affiche avec des profils et des photographies des candidats nommés pour le conseil d'ISME 2008-2010 sera proche disponible le bureau de l'ISME à Bologne.
3. Le vote se ferme au temps italien de minuit (GMT + une heure) le mercredi 23 juillet. Des membres sont fortement invités à voter tôt.
4. Les résultats du vote seront annoncés à l'Assemblée générale programmée pour le jeudi 24 juillet, 9.30-11.00.

Vote par pays

Tout ce qui relève les résolutions, les aspects politiques, les questions financières et tous autres les articles produits à l'Assemblée générale de l'ISME, excepté des élections, relève du vote par pays. Par conséquent, notez svp les procédures suivantes :

1. Chaque nation participant à la conférence doit indiquer un DÉLÉGUÉ pour voter. Ceci peut être fait de deux façons :

a) désignation du délégué de vote avant la conférence

b) désignation du délégué de vote lors de la réunion nationale. Même si vous êtes la seule personne de votre pays de service, vous avez le droit de porter la voix pour votre pays.

2. Il est de la responsabilité des membres de l'ISME de se familiariser avec les rapports de l'ISME et la politique de programme de l'ISME pour l'exercice biennal 2008-2010.

3. Il est important pour les membres de chaque pays de discuter les problèmes et de conseiller leur délégué de vote.

4. Le délégué de vote est : a) responsable de porter la voix pour son pays. b) a demandé à s'enregistrer au bureau d'enregistrement, où une carte de vote sera éditée, et à siéger ensemble lors de l'Assemblée générale.

5. Comme annoncé dans ce bulletin, la réunion nationale a été organisée pour : Mardi 22 juillet 14.00 - 15.00 Ce bulletin, le site Internet de l'ISME et les cartes postales électroniques de l'ISME, et pendant la conférence de 2008, font parti des efforts pour familiariser des membres.

INSTRUCTIONS POUR DES ÉLECTEURS

Le vote se termine à minuit heure d'Italie (GMT + une heure) le 23 juillet 2008. Veuillez veiller d'avoir voté à temps.

Vote pour le président désigné

Cette année nous votons pour la personne que nous souhaitons être président de l'ISME pour la période de deux ans coïncidant avec les conférences du monde de 2010-2012. Que la personne prend le bureau comme président désigné à partir de juillet 2008 et hérite de la présidence à mi 2010. Le président désigné est un membre du conseil et du comité de direction, et prend habituellement des responsabilités spéciales, y compris la communication avec les Commissions d'ISME.

Vote pour des membres du conseil.

Le conseil d'administration de l'ISME inclut le président (Håkan Lundström de Suède), le président passé (Liane Hentshcke du Brésil), le président désigné (élu par vous), et douze membres du conseil. Cette année nous votons pour les douze « Membre-à-Grands » pour former le conseil pour la période 2008 - 2010.

Vingt nominations ont été présentées pour ces douze positions. Cinq d'entre elles sont des membres du conseil 2006-2008 qui sont habilités à la réélection et ont accepté de se représenter. Vous pouvez voter jusqu'à douze membres maximum dans les candidats. En décidant lesquels des dénommés à choisir, satisfaites envisagez de voter pour un conseil qui aura un équilibre et une diversité, en particulier en ce qui concerne la géographie. Les informations fournies au sujet de chaque candidat peuvent vous aider à vous décider.

COMMENT VOTER

IL Y A TROIS MANIÈRES DONT VOUS POUVEZ VOTER.

Vote électronique (méthode préférée) : pour différents membres d'ISME

Poste/courrier : pour des membres de groupe de l'ISME et pour différents membres de l'ISME

À Bologne : pour des membres de groupe de l'ISME et pour différents membres de l'ISME

VOTE DE MEMBRE DE GROUPE DE L'ISME : Les membres de groupe de l'ISME (au 15 mai 2008) peuvent ne pas voter électroniquement. Les représentants de membre de groupe peuvent SEULEMENT voter par la poste (pas plus tard que le 7 juillet) ou par le papier à Bologne.

1. **VOTE ÉLECTRONIQUE** (méthode recommandée) : pour différents membres de l'ISME

Vous pouvez voter électroniquement sur la « section de membres-seulement » du site Internet de l'ISME. Vous êtes fortement encouragé à prendre cette option. C'est facile : allez au site Internet de l'ISME, ouverture en tant que membre, et puis recherchez la section de vote de l'ISME. De là suivent les instructions. Si vous n'êtes pas sûr comment ouvrir une session, entrez en contact avec le bureau de l'ISME: isme@isme.org. Vous devez accomplir ceci avant minuit heure en Italie (GMT + une heure) le 23 juillet, quand le vote se termine. Il serait préférable de voter AVANT QUE votre arrivée à Bologne, et pour ne pas se presser à la dernière minute, si vous avez besoin de l'aide du bureau international avec des procédures d'ouverture. Si vous prévoyez de voter électroniquement en cours de route ou à Bologne, ne partez pas de chez vous sans savoir votre ouverture et mot de passe ! APPORTEZ CES DERNIERS AVEC VOUS.

2. **POSTE/COURRIER** : pour des membres de groupe de l'ISME et pour différents membres de l'ISME Ceux qui n'ont pas un accès d'email ou d'Internet peuvent voter en envoyant un bulletin de vote au bureau d'International de l'ISME. Des bulletins de vote seront envoyés à tous les membres de groupe et à tous ces différents membres qui n'ont pas d'email avec le bulletin à la fin avril. Veuillez contacter le bureau de l'ISME si vous avez besoin d'un bulletin de vote pour le 15 mai. Les bulletins de vote devraient arriver au bureau international de l'ISME pas plus tard que le 7 juillet 2008

A adresser à : B.P. 909, Nedlands WA 6909, Australie

3. **À BOLOGNE** : pour des membres de groupe de l'ISME et pour différents membres de l'ISME.

N'importe qui peut voter pendant la conférence jusqu'à minuit (heure italienne) (GMT + une heure) le 23 juillet. Ceci peut être fait en votant électroniquement à Bologne ou en plaçant votre bulletin de vote dans la boîte fournie au bureau de l'ISME. L'information et l'accès d'Internet à Bologne seront à la disposition des membres de l'ISME dès leur arrivée. Il serait meilleur pour voter AVANT QUE vous arriviez à Bologne, et pour ne pas le soin laisser au de dernière minute, si vous avez besoin de l'aide du bureau international avec des procédures d'ouverture. Si vous prévoyez de voter électroniquement en cours de route ou à Bologne, ne partez pas de chez vous sans savoir votre ouverture et mot de passe ! APPORTEZ CES DERNIERS AVEC VOUS.

ISME gratefully thanks Dr Cédricia Maugars for translating this document for our French members.